



COMMUNE DE OUROUX-SUR-SAONE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 janvier 2018

Etaients Présents : MM. Jean-Michel DESMARD – Jean- Jacques NICOLAS - Jean-Pierre GILET– Mmes Isabelle POROT - Thérèse JOURNEAUX – Brigitte BONNARDIN - Agnès CAILLET – Marie-Lou PELLETIER - Corinne BURTIN – MM. Jean-Luc CHALOT– David GUINOT - Mme Sandrine CARRETTE - MM. Nicolas BURDIN– Jean-Paul MATHEY– Mmes Jocelyne HATOT– Estelle THOUVIGNON.

Excusés : M. Marcel OHNET a donné pouvoir à Mme Thérèse JOURNEAUX – M. Claude DALLEREY a donné pouvoir à M. Jean-Jacques NICOLAS – M. Julien CARLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel DESMARD – Mmes Corinne JUILLIOT – Floriane GUENOT.

Absents : M. Christophe THEVENIAUX, Mme Nathalie DALLEREY

Le conseil municipal réuni le 04 janvier 2018 à 20h30 sous la présidence de son Maire, Jean-Michel DESMARD, a pris les décisions suivantes :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente du 30/11/2017 par Mme Brigitte BONNARDIN - Adopté à l'unanimité ;
- Adopte les tarifs municipaux des locations de salles communales à compter du 1^{er} janvier 2019. Unanimité

1) Salle « Roger ROCHET » (RDC)	Habitants et Associations d'Ouroux		Autres et Extérieurs	
	2018	2019	2018	2019
Week end et jours fériés				
L'ensemble complet	Forfait de : 320€	340€	Forfait de : 730€	730€
Petite salle + cuisine	Forfait de : 280€	300€	Forfait de : 570€	570€
Réveillons particuliers	Forfait de : 320€	340€	Forfait de : 870€	870€
Réveillons professionnels	Non défini		Forfait de : 1600€	1600€
Ecran vidéo/sonorisation	Associations d'OUROUX seulement	GRATUIT	Autres	Caution : 1000 €

En semaine	Sans repas		Avec repas		Obsèques civiles
	2018	2019	2018	2019	
Ensemble complet	120€	120€	530€	550€	gratuit

2) Salle « Roger ROCHET » : salle de l'étage : accessible qu'aux habitants et associations d'Ouroux et ce, gratuitement.

3) Salle « Henri DARD »	Habitants et associations d'Ouroux		Autres et Extérieurs	
	2018	2019	2018	2019
Repas de famille	Forfait de : 180€	190€	Forfait de : 480€	480€

4) Location matériel	2018	2019	2018	2019
Table	5.00	5,00€	5.00	5,00€
Couvert	1.00	1,00€	1.00	1,00€
Banc	2.00	2,00€	2.00	2,00€

Toute destruction volontaire ou involontaire de tout matériel, sera facturée selon le tarif arrêté par délibération au preneur de la location qu'il soit une personne physique ou morale, de la commune ou non en aucun cas le matériel manquant sera remplacé par le locataire mais par la commune.

Note : 5 pièces de couvert équivalent à 1 couvert.

- c) Le forfait comprend la location, l'électricité, le gaz, et la vaisselle dans la limite du disponible.
- d) Les locations en semaine seront décidées par le conseil municipal après demande écrite et motivée.
- e) Les tables et bancs ne seront prêtés que 3 fois par an aux associations d'Ouroux.
- f) Les tables et bancs seront prêtés pour la fête des voisins, tous les autres preneurs paieront.

- Décide d'adopter les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2018. Unanimité

1) DEPOT ET JARDIN		2017	2018
- Le M ² de jardin		0.25 €	0.25 €
- Le M ² de dépôt		0.25 €	0.25 €
- Minimum à percevoir		20.0	20.00 €
2) GARDIENNAGE EGLISE			
- Indemnité fixée par an à :		300.00 €	300.00 €
3) CONCESSIONS CIMETIERE			
Concessions 2 m ²	Durée		
	15 ans	85.00 €	85.00 €
	30 ans	170.00 €	170.0 €
	50 ans	340.00 €	340.00 €
Concessions 4 m ²	Durée		
	15 ns	170.00 €	170.00 €
	30 ans	340.00 €	340.00 €
	50 ans	590.0 €	590.00 €
Columbarium	30 ans	600.00 €	600.00 €
Redevance dispersion des cendres		50.00 €	50.00 €
Caveau provisoire (1 jour à 6 mois)		200.00 €	200.00 €
4) FAUCHAGE DES FRICHES par les ST			
* Tarif Horaire (propriétaires de - de 70 ans)		110.00 €	110.00 €
* Tarif Horaire (propriétaires de + de 70 ans)		70.00 €	70.00 €
5) EMBLEMES DE COMMERCES AMBULANTS			
* Véhicule léger / par jour		30.00 €	30.00 €
* Poids Lourds / par jour		80.00 €	80.00 €
* Les commerces de vente à la journée pour l'année (proratisé) 1/semaine hors marché		250 €	250 €
6) EMBLEMES FETE FORAINE 2018		GRATUIT	GRATUIT
7) LOCATION CHASSE			
Le montant de la location de la chasse à « L'ACCA » à Ouroux sur Saône est fixé pour la période allant du 01/07/2018 au 30/06/2019 au prix ci-contre.		550.00 €	550.00 €
8) AFFOUAGE DE COLOMBEY			
Participation par affouagiste de :		10.00 €	10.00 €
9) PATURE COMMUNALE			
* Poney Poulain		42.00 €	42.00 €
* Cheval		50.00 €	50.00 €
* Jument suitée		53.00 €	53.00 €
10) ASSAINISSEMENT ACCES RESEAU			
* PRE (participation pour raccordement à l'égout) réseau existant		1200.0 €	1250.00 €
* Participation aux travaux lors d'une tranche		800.00 €	800.00 €
11) REDEVANCE ASSAINISSEMENT			
* Part fixe		39.00 €	44.00 €
* le m ³		1.10 €	1.15 €
12) VACATIONS FUNERAIRES			
* La vacation (Hors exhumation : délibération du 05/11/2015)		20.00 €	20.00 €
13) CONVENTION PATURE PARCELLE ZI 36 (Délibération du 19/06/2003)			
		20.00 €	20.00 €
14) Garderie périscolaire maternelle et primaire		Voir tableau	Voir tableau

15) Tarif remplacement casse et détérioration matériel et vaisselle	Voir tableau	Voir tableau
16) Tarif horaire intervention travaux par Services Techniques	-	22.00 €

- Fixe le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes pour l'année 2018, comme suit :
 - le Maire : 42 % de l'indice de traitement brut terminal de la fonction publique (Vote : 18 Pour, 1 Abstention)
 - les Adjointes :
 - 1^{er} Adjoint : 16 % de l'indice de traitement brut terminal de la fonction publique (Vote : 18 Pour, 1 Abstention),
 - 2^{ème} Adjoint : 16 % de l'indice de traitement brut terminal de la fonction publique (Vote : 18 Pour, 1 Abstention)
 - 3^{ème} Adjoint : 16 % de l'indice de traitement brut terminal de la fonction publique (Vote : 18 Pour, 1 Abstention)
 - 4^{ème} Adjoint : 16 % de l'indice de traitement brut terminal de la fonction publique (Vote : 18 Pour, 1 Abstention)
 - 5^{ème} Adjoint : 16 % de l'indice de traitement brut terminal de la fonction publique (Vote : 18 Pour, 1 Abstention)
- Décide de nommer 2 représentants Titulaires : Monsieur Jean-Pierre GILET et Madame Isabelle POROT, 1 représentant Suppléant : Madame Agnès CAILLET pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Unanimité
- Accepte, pour le marché d'Acquisition d'un camion benne 10 Tonnes, l'offre de la société RENAULT BERNARD TRUCKS pour un montant de 90 000,00 € TTC et autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement du marché M2017/04 et toutes les pièces afférentes à ce marché. Unanimité
- Sollicite l'ouverture d'une Agence Postale Communale (APC), et approuve le modèle de convention qui sera établie entre la commune de Ouroux-sur-Saône et la Poste, autorise M. le Maire à signer la convention. 16 pour, 1 contre, 2 abstentions.
- Accepte avec la Société SAS JVS MAIRISTEM, le contrat de maintenance du matériel option intervention sur site, selon les conditions suivantes : Durée du contrat : du 01/01/2018 au 31/12/2022, coût annuel : 2 042,05 € TTC, autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance du matériel option intervention sur site correspondant. Unanimité ;
- Approuve le projet d'extension du réseau d'eau potable Rue de la Scierie, accepte de participer à la dépense pour un montant estimatif de 2 896,80 € TTC, les travaux d'extension seront réalisés sous réserve de dépôt de permis de construire. Unanimité
- Approuve l'extension du réseau électrique « Le Rouilly » qui se fera en raccordement propre, le coût résiduel estimatif pour un montant de 3 456,00 € TTC, sera pris en charge par le propriétaire, les travaux d'extension seront réalisés sous réserve d'un dépôt de permis de construire sur le lot précité. Unanimité
- Décide de retenir la mise en place d'un PUP (Projet Urbain Partenariat) – Option 2 et autorise M. le Maire à signer une convention « PUP » avec la société Terres de Bourgogne pour le projet d'aménagement de terrains à bâtir chemin du curtil neuf. 18 pour, 1 contre.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Demandeurs d'emploi : 169
- Remerciements de l'association « Comme un soleil »

Séance levée à 21H25

OUROUX-SUR-SAONE, le 09 janvier 2018.

Mme CAILLET Agnès
Secrétaire de séance

Jean-Michel DESMARD
Maire,



Conseil Municipal du 04 janvier 2018

TARIFS MUNICIPAUX
Applicables du 01 septembre 2018 au 31 Août 2019

1) GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE et ELEMENTAIRE

Vacation	Horaire	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif
		QF≤1000	QF≥1001	QF≤1000	QF≥1001
		2017/2018		2018/2019	
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi					
Matin	07h15/08h00	1,20 €	1,30 €	1,20 €	1,30 €
	08h00/08h30	1,20 €	1,30 €	1,20 €	1,30 €
Goûter		1,20 €	1,30 €	1,20 €	1,30 €
Soir	16h30/18h00 (que l'enfant soit présent 1/2h, 1h ou 1h1/2)	2,40 €	2,50 €	2,40 €	2,50 €
Soir	18h00/18h30	1,20 €	1,30 €	1,20 €	1,30 €
	18h30/19h00	1,20 €	1,30 €	1,20 €	1,30 €

2) ETUDES SURVEILLEES

ETUDES SURVEILLEES		
Vacation	Horaire	Tarif journalier
Etude	16h30/18h00	2,50 €

Les enfants qui se rendent de l'étude surveillée à la périscolaire ne paieront que les 2,50 € de l'étude jusqu'à 18 heures.

Conseil Municipal du 04 janvier 2018

TARIF POUR L'ANNEE 2018

Applicables au 1^{er} janvier 2018

Remplacement casse et détérioration matériel

Salles « H.DARD » et « R.ROCHET »

Désignation	Tarif 2017	Tarif 2018
Extincteur eau pulvérisée 6L	77.17€	78.00€
Extincteur CO2 2Kg	86.68€	87.00€
Assiette	2.00€	2.00€
Coupe	1.00€	1.00€
Verre n°4 14cl	0.60€	0.60€
Verre n°3 19cl	0.80€	0.80€
Coupe pépite	1.20€	1.20€
Verre 9cl	1.00€	1.00€
Cuillère à café	0.50€	0.50€
Fourchette	0.50€	0.50€
Cuillère table	0.50€	0.50€
Verre apéritif	0.60€	0.60€
Couteau	1.00€	1.00€
Tasse	1.50€	1.50€
Chope	1.00€	1.00€
Coupe dessert	1.20€	1.20€